

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 17 juin 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 02 Juillet 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 02 juillet,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M DAUZIER

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 32/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (28)

BALSAN Charles-Henri, BAPTISTA DE HORTA Carole, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DELLA-VALLE Luc, DELYS Dominique, GIRAULT Christian, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, HUGON Jean-Yves, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, POITEVIN Jean-Pierre, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, VERGNOLLE Monique, WUNSCH Mylène.

Étaient absents (12)

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SEMION Michel, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe, YVERNAULT Philippe.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (4)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CHALMAIN Eric

IMBERT Tony a donné pouvoir à BALSAN Charles-Henri

MARCHAND Bernard a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis

SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

Était excusée (5)

DRUI Martial, ELBAZ Xavier, JUDALET Patrick, LAROCHE Laurent, PICOUT Laurent.

Objet : **Décision modificative n°1 du budget principal**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants ;

VU le budget primitif 2025 adopté par délibération n° 03-2025-27 en date du 28 mars 2025 ;

VU l'avis du bureau syndical en date du 18 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement ;

CONSIDÉRANT la création d'aides en matière de transition énergétique au profit des communes adhérentes au service CEP ;

LE CONSEIL SYNDICAL APPROUVE A L'UNANIMITE :

- **Article 1** : D'adopter la décision modificative n° 1 du budget primitif 2025 - Section d'investissement, selon les modalités ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : Montant total inchangé

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés BP	Variation	Nouveaux crédits
204	20414821	Bâtiments et installations	301 959.00 €	-200 000.00 €	101 959.00 €
21	21351	Bâtiments publics	600 000.00 €	-300 000.00 €	300 000.00 €
21	21838	Autre matériel informatique	200 000.00 €	-100 000.00 €	100 000.00 €
26	261	Titres de participation	461 127.59 €	-200 000.00€	261 127.59 €
26	266	Autres formes de participation	400 000.00 €	-200 000.00€	200 000.00 €
23	2324	Subventions d'équipements versées en cours	0.00 €	+ 1 000 000.00€	1 000 000.00€

- **Article 2** : Les crédits ainsi modifiés demeurent répartis conformément à la nomenclature M57.
- **Article 3** : Cette décision modificative maintient l'équilibre budgétaire de la section d'investissement.
- **Article 4** : Le Conseil Syndical mandate le président à signer tous les documents à intervenir
- **Article 5** : La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet de Département, à Monsieur le Comptable public, et fera l'objet d'un affichage réglementaire.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :

Claude DAUZIER

